

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

Compte rendu de la séance du vendredi 20 juin 2014 de 18 h 00

L'an deux mil quatorze et le vendredi vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Gérard SAUCLES, Maire**. Mme. Sylvie CROS est élue secrétaire de séance.

15 <u>Présents</u> :	AUZAS Françoise, DAGIER Jean-François, IMBERT Juliette, PASTRE Colette, SAUCLES Gérard,	CHARRE Cyril, GINESTE Paul, LEVY-VALENSI Stéphane, POT Laurent, TALLON Jean,	CROS Sylvie, HAD Abdélhak, MOUNIER Gaëlle, RIGAUD Caroline, VERNET Odette.
4 <u>Absents</u> :	AUZAS Xavier GADAIX Gérard MENN BRESSOT Françoise MIRAVETE Sylvie	ayant donné pouvoir à ayant donné pouvoir à ayant donné pouvoir à ayant donné pouvoir à	AUZAS Françoise, SAUCLES Gérard, CROS Sylvie, RIGAUD Caroline.

COMPTE RENDU de la SEANCE du 29 AVRIL 2014 :

Approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS SENATORIALES

Voir P.V. du déroulement

Délibération n°38 : 14386.84 € DE SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Plusieurs élus membres d'associations, n'ont pris part ni au débat ni au vote, à savoir :
Association ACCA (SAUCLES G.), Amicale Sapeurs-Pompiers (AUZAS X.), APATPH (AUZAS F.,
IMBERT J., GINESTE P., PASTRÉ C., POT L., SAUCLES G., VERNET O.,), Automne Villadéen (AUZAS
F., IMBERT J., SAUCLES G.), Gym pour tous (IMBERT J.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité, toutes les subventions ci-après, exceptions faites de quelques abstentions à savoir : pour toutes les Associations Mrs J. TALLON et S. LEVY-VALENSI et pour « Petit oiseau deviendra grand » Mme G. MOUNIER.

1-ASSOCIATIONS NON VILLADÉENNES :

-Don du sang Aubenas	80.00 €
-Resto du cœur	80.00 €
-Albatros 07	80.00 €
-Hand-Ball Ruoms Vallon	80.00 €
-USAVB Aubenas Volley-Ball	80.00 €
-Vaincre la Mucoviscidose	80.00 €
-Prévention routière	150.00 €
-ESEA Handball	80.00 €
-La truite Coironnaise	80.00 €
-Moelle Partage et Vie	80.00 €
-Murmure de Rochecolombe	1600.00 €
-Harmonie du Teil	300.00 €
-Amitié Terrasse de l'Ibie	250.00 €
TOTAL	3020.00 €

2-ASSOCIATIONS VILLADÉENNES :

-ACCA	300.00 €
-ADMR Lavilledieu	100.00 €
-Amicale Boule	500.00 €
-Amicale Laïque	1300.00 €
-Amicale Sapeurs-Pompiers	500.00 €
-APATPH	900.00 €
-Ardèche Balades Patrimoine	600.00 €
-Automne Villadéen	450.00 €
-Barry Pétanque	600.00 €
-Berg Auzon	500.00 €
-BMX Riders	600.00 €
-Bouchons d'Amour 07	100.00 €
-Coté Cour	500.00 €
-FNACA	142.84€
-Gym pour tous	150.00 €
-JS Berg Helvie	1134.00 €
-Karting Club	150.00 €
-Les enfarinés	300.00 €
-Loisirs et détente	100.00 €
-Mon chien et moi au quotidien	100.00 €
-Padevin	150.00 €
-Petit oiseau deviendra grand	100.00 €
-Récréativité	250.00 €
-SPA les Amandiers	1740.00 €
-Team Cross	100.00 €
TOTAL	11366.84 €

Le total des subventions s'élève à 14386.84 € sur un budget de 18000.00 €, la différence sera attribuée sur projet.

Délibération n°39 : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 du Ministre de l'Education Nationale relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 relatif à l'autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et primaires,

Vu l'avis des Conseils des écoles de Lavilledieu réunis le 26 mai 2014, demandant le regroupement des activités périscolaires le jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme F. AUZAS, adjoint au maire, en charge de la « Vie scolaire / Enfance / Jeunesse » relatif aux avis concordants des deux conseils d'école, et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (C. PASTRÉ : contre) d'approuver ce regroupement et l'emploi du temps scolaire qui en découle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, au 1^{er} juillet 2014, les tarifs ci-après :

	Jusqu'au <u>30.6.2014</u>	au <u>1.7.2014</u>
1. la redevance par m3 d'eau consommé et assaini à :	1.33 €	1.40 €
2. la prime fixe annuelle (abonnement) :	106.00 €	112.00 €
3. la participation à l'Assainissement Collectif (PAC) Instaurée au 1.7.2012 en remplacement de la Participation au Raccordement à l'Égout (PRE) :		
*PAC par logement neuf non doté de dispositif de relevage des eaux usées :	2300.00 €	2400.00 €
*PAC par logement neuf nécessitant des dispositifs de relevage des eaux usées	1150.00 €	1200.00 €
*PAC par logement construit antérieurement au réseau d'assainissement :	1150.00 €	1200.00 €

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Laurent POT

- nous fait part d'une réunion du Syndicat Mixte des inforoutes où le nombre de délégué a été réduit de 260 à 43. Les commissions appel d'offre et innovation ont été ensuite installées.

- nous informe que la lettre sera prête la 2^e semaine de juillet. Envoyer les messages pour les articles.

- la banderole pour la brocante est en cours de fabrication et sera en harmonie avec le logo et les couleurs de Lavilledieu.

- un rendez-vous avec une société de communication pour des agendas a été constructif.

- la page Facebook du village est en service.

- Stéphane LEVY-VALENSI

- question adressée au Maire à savoir si le courrier recommandé a bien été reçu.

Réponse du maire : ce courrier concerne la formation des élus et doit être examiné avec le plus grand respect des droits des élus et des finances communales.

- Jean TALLON

Informe que certains quartiers seront en coupure d'eau le mardi 8 juillet :

Le Saut, Giraudens, le Cayrous, Chabrol ...

Une parution sera prévue dans la presse pour avertir la population.

- Le Maire, Gérard SAUCLES, conclut cette séance en informant les élus des points suivants :

- pibou le 28 juin à Saint-Jean-le-Centenier à 11 h et à Saint-Andéol-de-Berg à 18 h.

- une aide a été accordée à un commerce de Lavilledieu, la SNC BAR du Soleil, dans le cadre de l'ORC.

- la pépinière d'entreprises nous invite à une rencontre avec les entrepreneurs hébergés le 25 juin à 18 h 30.

- pour la sécurité des associations qui utilisent la scène du cloître, il faut envisager le remplacement de cette scène avec un matériel plus adapté (normes de sécurité, facilité de manutention).

Une offre commerciale est parvenue à la Mairie : 10600.00 € H.T..

Le Conseil donne son accord pour cette acquisition.

La présente séance est ainsi levée à 20 heures.

Fait et affiché à Lavilledieu, le 28 juin 2014 conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT.

Le Maire,
Gérard SAUCLES

